

VILLE DE CORTE

CHARTRE MUNICIPALE D'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

1- OBJECTIF :

Cette politique a pour objectif d'encadrer la conduite des utilisateurs (employés de la municipalité, citoyens, etc.), et ce, afin que les échanges se déroulent dans un climat de respect.

Cette politique sera en constante évolution et s'adaptera en fonction des médias sociaux auxquels la Ville pourrait adhérer dans le futur.

2- CHAMPS D'APPLICATION :

Cette politique s'adresse à toute personne qui souhaite utiliser ou participer aux discussions par le biais de la page Facebook officielle ou du site internet officiel de la Ville de Corte.

3- RÈGLES DE CONDUITES :

Afin de préserver un climat de courtoisie et de respect dans les diverses discussions qui se déroulent sur sa page Facebook, ou dans les messages postés sur le site internet officiel de la Ville de Corte la Ville précise certaines règles de conduite:

- Utiliser un langage respectueux en tout temps;
- Éviter l'emploi abusif de lettres majuscules (considéré comme crier);
- Éviter la publication de messages répétitifs ou hors sujet;
- Éviter les messages violant la vie privée d'une personne;
- Interdiction de tenir des propos injurieux, diffamatoires, harcelants, agressifs, racistes, sexistes ou de nature sexuelle;
- Les messages à des fins publicitaires ou promotionnelles ne sont pas permis et seront effacés;
- Aucune promotion ni disgrâce d'un parti politique, de ses représentants ou des autorités de la municipalité n'est autorisée;
- Les usagers ont l'obligation de respecter la législation en vigueur, notamment celles sur l'informatique et liberté, sur la protection des données et sur la protection du droit d'auteur, etc...

Toute personne qui ne respecte pas les règles de conduite pourra être exclue de façon temporaire ou permanente des espaces de discussion. Chaque utilisateur est responsable des commentaires qu'il écrit et des renseignements qu'il fournit.

4- GESTION, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE :

La personne responsable de l'administration de la communication de la Ville de Corte et toute autre personne nommée par la Direction Générale des Services sont responsables de la gestion de la page Facebook officielle de la municipalité. Toute publication de messages ou d'images au nom de la Ville est effectuée uniquement par une personne autorisée à le faire, et ce, afin de conserver une uniformité.

L'administrateur de la page Facebook de la commune pourra retirer ou bloquer un abonné si elle juge ses propos et commentaires inappropriés ou portant atteinte à la réputation de la Ville de Corte, son conseil municipal, les élus, ses gestionnaires et ses employés.

5- GESTION DES COMMENTAIRES

La réponse aux commentaires n'est pas systématique. Il est important de noter que certaines informations doivent être validées avant publication. Ainsi, il est possible qu'une personne ayant posé une question sur la page Facebook reçoive une réponse temporaire lui mentionnant que la Ville a bien lu sa question, mais qu'une réponse plus précise lui sera fournie ultérieurement.

Dans le cas où une question nécessiterait davantage d'explications ou serait considérée de nature privée, l'administrateur de la communication peut adresser l'utilisateur à une autre ressource.

6- UTILISATION FAITE PAR LES ÉLUS, EMPLOYÉS DE LA VILLE ET LES PARTENAIRES :

Les élus et employés de la Ville de Corte qui possèdent un compte sur certains médias sociaux comme Facebook peuvent mentionner qu'ils sont à l'emploi de la Ville, cependant, malgré leur affiliation professionnelle, leurs messages et leurs prises de position ne représentent pas la position officielle de la Ville et doivent être considérés comme des opinions strictement personnelles

Les partenaires, les bénévoles et les membres de commissions municipales ne peuvent en aucun cas parler au nom de la Ville dans leurs publications sur le web.

7- ÉVÉNEMENTS ET PUBLICITÉ :

Sur ses différents supports de communication, la Ville de Corte fait uniquement la promotion de ses événements.

Aucun message publicitaire provenant d'entreprises ou d'organismes œuvrant sur le territoire n'est accepté.

Cependant, la Ville peut soutenir de diverses manières les associations subventionnées par la Commune (dont la liste figure sur le site internet officiel de la Ville de Corte) et faire la promotion de certains événements sur sa page Facebook, mais une demande doit être préalablement présentée à la personne responsable des communications à la Commune ou à la Direction Générale des Services. La Ville se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande.

8- HYPERLIENS

Les utilisateurs sont autorisés à publier des hyperliens dans la mesure où le contenu de ces derniers est pertinent. La Ville publie également certains hyperliens qu'elle juge intéressants, mais elle ne peut être tenue responsable du contenu externe vers lequel mènent ces hyperliens.

L'inclusion de liens externes sur la page ne constitue en aucun cas un endossement, une commandite, une association ou une affiliation de la Ville avec un site relié.

9- RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Chaque utilisateur a la responsabilité personnelle de ses commentaires et des renseignements qu'il fournit ainsi que la responsabilité de protéger sa vie privée et de respecter la vie privée des autres en ne publiant pas d'informations confidentielles. La Ville de Corte est tenue à la confidentialité des informations personnelles qui lui sont transmises et ne peut traiter d'un cas ou d'un dossier en particulier sur sa page Facebook ni divulguer des renseignements de nature confidentielle.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements précis doit effectuer une demande d'accès à l'information auprès du service du greffe.

10- SOURCE

Les informations diffusées sur la page Facebook n'ont pas préséance sur celles qui sont diffusées dans les canaux d'information habituels. L'utilisation des réseaux sociaux s'ajoute à celle des autres moyens de communication traditionnels et ne doit en aucun cas remplacer ces derniers.

11- CONTENU PROTÉGÉ PAR DES DROITS D'AUTEURS

L'utilisation du logo de la Ville de Corte nécessite le consentement de la Direction Générale des Services. La loi sur le droit d'auteur et la législation concernant la propriété intellectuelle s'appliquent en tout temps sur les réseaux sociaux de la Ville de Corte. La publication de photos, de vidéos ou de toute autre œuvre requiert d'obtenir les droits d'utilisation.

16- MISE À JOUR

La Ville de Corte se réserve le droit de modifier cette politique sans préavis, si elle le juge approprié.

17- ENTRÉE EN VIGUEUR :

La présente politique entre en vigueur le 11 Juillet 2017.